

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 27 février 2023

OBJET :
Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2022.

N° Délibération : 2023/D003

Membres en exercice :	44	Votants :	24
Etaient présents :	23	Abstentions :	00
Pouvoirs :	01	Contre :	00
Etaient excusés :	07	Pour :	24
Etaient absents :	14		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 14 mars 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 875 163,33 euros;
- un déficit d'exploitation de -----

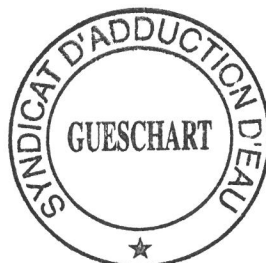
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement	173 175	00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	875 163 33
	DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2022		
• Exécution du virement à la section d'investissement		
• Affectation complémentaire en réserves		
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	875 163	33
B) DEFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter		

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 15 mars 2023.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER